

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DAMONA DU 9 DECEMBRE 2021

Date de
convocation :
23 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le neuf décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis salle Georges Brassens à Bouqueval sous la présidence de Monsieur Francis MALLARD

Date d'affichage :
23 novembre 2021

Etaient présents : MM. MALLARD-MURRU-POLLET-MONMIREL-SAINTE-BEUVE-ZIGHA-DELARUE-CAZIEUX-TRAVISCO-CAMPIN-MME BIDEL-GEBAUER-CARNEL-CARRETTE-REGAERT-FREIXO

Nombre de
délégués :
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

Absents : MM. PY – ROUDEAU COOPER

Formant la majorité des membres en exercice.

La Sté Intégrale Environnement était représentée par Mme ACHIN et Mr. CROCI

La majorité des communes étaient représentées à l'exception des communes de Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois,

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité syndical :

M. GEBAUER Patrice a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

26-2021 Délibération portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable sur le périmètre historique du syndicat

Vu les articles L.1410-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 15 juin 2021

Vu la délibération en date du 6 juillet 2021 par laquelle le syndicat a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable sur son périmètre historique, à savoir les communes du Mesnil Aubry, Plessis Gassot, Bouqueval, Puisseux-en-France, Fontenay-en-Parisis, représentées par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et Mareil-en-France, Villiers le Sec, Villaines-sous-Bois, Belloy-en-France, Jagny-sous-Bois, Châtenay-en-France et Épinay-Champlâtreux.

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 5 octobre 2021 portant sur les candidatures

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 26 octobre 2021 portant sur les offres

Vu le rapport du président établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes

Vu la note explicative de synthèse adressée au conseiller

Considérant que le comité syndical se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission consultative des services publics locaux

Le comité syndical **DECIDE** à l'Unanimité :

D'APPROUVER le choix de retenir la société CEG sise au 89, boulevard du général De Gaulle à Goussainville (95196) comme délégataire en charge de son service public de distribution de l'eau potable avec mise en place de l'offre variante (télérelève) sur le périmètre historique du syndicat à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de huit années

D'APPROUVER le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes

D'AUTORISER le président à signer le contrat de délégation de service public pour son service public de distribution de l'eau potable sur le périmètre historique du syndicat à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de huit années

DE DONNER pouvoir à son Président de signer la délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président,



Francis MALLARD

SMAEP Damona

1 route de Marly 95380 PUISEUX EN FCE

Tél/Fax 01 34 72 29 90

smaepdamona95@gmail.com

SIRET : 200 091 940 00011